

COMMUNIQUÉ

Le 25 octobre 2018

Le vérificateur général rend public son rapport sur DossiÉ Manitoba

WINNIPEG – Le vérificateur général, Norm Ricard, a rendu public aujourd'hui son rapport intitulé *DossiÉ Manitoba* dans lequel il émet 15 recommandations.

Au Manitoba, les renseignements personnels sur la santé sont conservés dans un certain nombre de systèmes électroniques, chacun ayant son propre objectif clinique. Lancé en 2010 par le Programme de cybersanté du Manitoba, DossiÉ Manitoba rassemble l'information provenant d'un bon nombre de ces systèmes et permet aux fournisseurs de soins de santé autorisés d'avoir rapidement et facilement accès aux antécédents médicaux de leurs patients. Les médecins, le personnel infirmier, le personnel administratif et d'autres professionnels de la santé comptent parmi les utilisateurs autorisés.

Le vérificateur général a examiné si le Programme de cybersanté du Manitoba gère adéquatement les risques qui pourraient faire obstacle à la réalisation des avantages escomptés de DossiÉ Manitoba et conduire à un accès non autorisé à l'information et à un manque de disponibilité du système. « La qualité des soins de santé fournis aux Manitobains peut être grandement améliorée quand les professionnels de la santé ont accès rapidement et de façon continue aux renseignements médicaux de leurs patients », fait remarquer M. Ricard.

Selon le vérificateur général, le système permet maintenant d'accéder à la plupart des renseignements cliniques de base mentionnés dans la vision 2007 de DossiÉ Manitoba, par exemple les médicaments délivrés par les pharmacies, les résultats d'analyses de laboratoire, les rapports d'imagerie diagnostique et les dossiers d'immunisation. Le rapport indique toutefois que le système DossiÉ ne donne toujours pas accès à une grande partie des renseignements cliniques additionnels faisant partie de la vision 2007. Il s'agit entre autres choses du type sanguin, des profils allergiques, du résumé du diagnostic posé à la salle d'urgence et du résumé de congé, des visites à des cliniques et des rapports sur les soins à domicile.

Le rapport indique aussi qu'on a reporté à plusieurs reprises d'importantes initiatives visant à intégrer des sources cliniques additionnelles au système DossîÉ. « La vision 2007 de l'état futur de DossîÉ Manitoba – une vision de 5 ans – n'a pas été mise à jour », fait remarquer M. Ricard. « On ne sait donc pas si cette vision reste la vision actuelle. L'énonciation claire de l'état futur désiré du système DossîÉ peut aider à prendre des décisions éclairées en matière de planification. »

Le vérificateur a constaté qu'un certain nombre d'indicateurs du rendement étaient en place pour aider à assurer un suivi de l'usage du système, du respect de la confidentialité et de disponibilité du système DossîÉ, mais qu'il n'y en avait aucun qui permettait de suivre les progrès réalisés à l'égard de la réalisation des avantages escomptés de DossîÉ Manitoba. Ces avantages sont l'amélioration de la qualité et du caractère sécuritaire des soins, et la possibilité d'obtenir des soins en temps voulu; un plus grand accès des collectivités éloignées à des soins et une meilleure gestion de ces derniers; la réduction des examens répétés ou non nécessaires, le report des rendez-vous parce que les résultats n'ont pas été livrés; et une collaboration plus efficace avec les spécialistes et les autres fournisseurs de soins de santé.

« Quand ils établissent les priorités stratégiques annuelles de financement de la TI pour DossîÉ Manitoba, les décideurs devraient connaître l'incidence que peuvent avoir les décisions relatives au financement sur la capacité du Programme de cybersanté du Manitoba d'augmenter le volume d'information accessible au moyen du système DossîÉ », mentionne M. Ricard. « Les décideurs devraient être au courant des répercussions, sur le nombre d'utilisateurs actifs de DossîÉ Manitoba, que peut avoir un manque continu d'information; et savoir dans quelle mesure le système offre les avantages escomptés. »

Le vérificateur général a également constaté plusieurs faiblesses liées aux contrôles de l'accès à DossîÉ Manitoba qui pourraient compromettre la confidentialité des renseignements personnels sur la santé des Manitobains.

Il a découvert que plus de 87 % des utilisateurs actuels du système pouvaient avoir accès aux renseignements personnels sur la santé de tout Manitobain. « Nous craignons que de nombreux sites donnent aux utilisateurs un accès sans restriction aux renseignements sans se préoccuper du besoin de savoir », fait remarquer M. Ricard.

Le vérificateur général a également constaté que la surveillance des activités des utilisateurs exercée par le Programme de cybersanté du Manitoba présentait des lacunes, notamment l'utilisation d'un nombre peu élevé d'éléments déclencheurs automatisés associés à l'activité des utilisateurs. « Étant donné qu'un pourcentage élevé d'utilisateurs de DossîÉ Manitoba jouissent d'un accès sans restriction aux renseignements, il y a encore plus de raisons de surveiller efficacement les activités inappropriées », ajoute M. Ricard.

Le rapport indique que d'anciens utilisateurs ont continué d'avoir accès à DossîÉ Manitoba pendant presque deux ans après la fin de leur période d'accès. « Les utilisateurs qui ne sont plus au service de

l'organisme – ou qui ne devraient plus avoir accès au système DossiÉ pour une autre raison – devraient perdre leur privilège d'accès en temps voulu », indique M. Ricard.

Le vérificateur général a fait observer que de bonnes méthodes de sauvegarde et de restauration des données du système DossiÉ étaient en place, mais que le plan de reprise après catastrophe était incomplet. « Il est important de disposer d'un solide plan de reprise après catastrophe pour réduire les coûts et le délai de reprise des activités après une interruption importante », fait observer M. Ricard.

Pour consulter le rapport *DossiÉ Manitoba*, veuillez visiter le site www.oag.mb.ca/reports.

À PROPOS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MANITOBA

Le vérificateur général est un haut fonctionnaire de l'Assemblée législative chargé de fournir des garanties et des conseils indépendants aux députés. Au moyen de ses vérifications, le Bureau du vérificateur général s'efforce de déterminer des moyens d'améliorer le fonctionnement du gouvernement ainsi que la gestion de la performance et la communication à l'égard de cette dernière. On trouvera des renseignements additionnels au <http://www.oag.mb.ca/>

Renseignements :

Frank Landry, gestionnaire des communications

204.792.9145

frank.landry@oag.mb.ca